

présente, au point de vue de la construction, une particularité significative. Les briques, au lieu d'être maçonnées dans des plans perpendiculaires aux têtes, comme dans toutes les voûtes construites dans nos contrées, sont disposées en tranches verticales et dans des plans à peu près perpendiculaires à l'axe du berceau. Les joints sont minces et les mortiers d'excellente qualité<sup>1</sup>. Ce procédé de construction, qui,

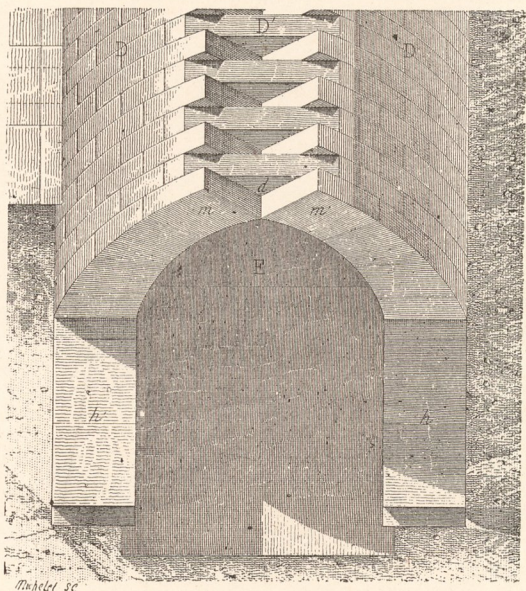
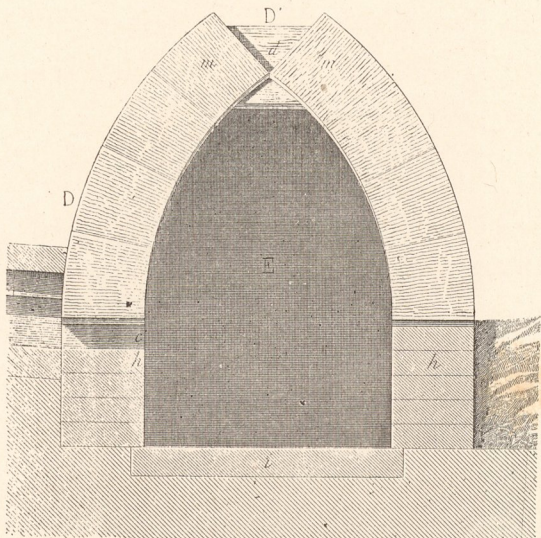


Fig. 10 et 11.

(Place et Thomas, pl. 38.)

prime abord, ne paraît pas conforme aux saines lois de la statique, et qui donne cependant, si l'on en juge d'après tous les ouvrages construits par les Iraniens et les Byzantins, d'excellents résultats, était commandé par le manque de bois de cintrage<sup>2</sup>.

J'ai indiqué dans la deuxième partie de cet ouvrage la singulière situation qui avait été faite aux habitants des plateaux de l'Iran par la constitution du sol.

Ces sommets dénudés, que ne recouvre aucune végétation; ces alluvions, que ne traverse aucun cours d'eau, étaient impropres à la culture forestière, au point de ne porter à l'état sauvage ni buissons ni arbrisseaux. Dans tous les édifices perses, les maçonneries, faute de bois, durent être montées sans échafaudage, et les arcs et les coupes tournés sans l'aide de cintres. De très bonne heure, sans doute, les Iraniens couvrirent au moyen de briques posées en encorbellement des salles à peu près carrées. La coupole sur pendentifs devait

1. Les Assyriens avaient usé de ce mode de construction. Les aqueducs découverts par MM. Place et Thomas, et dont je donne d'après ces auteurs quelques dessins (Fig. 10, 11, 12 et 13), ne laissent aucun doute à ce sujet. Il est même remarquable que les architectes de Ninive aient employé comme courbe génératrice l'ogive et surtout l'ovale surhaussé qui fut exclusivement utilisé par les Perses jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère.

2. Strabon dit formellement que les Babyloniens voûtaient les salles de leurs maisons « à cause du manque de bois », *διὰ τὴν ἀξυλίαν* (XVI, 1, 5).